

Réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2017
20h00
Convoqué le 18 octobre 2017

Présents : Mme BOUVIER Danielle, MM. DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, FERLIN Damien, Mmes EYNARD Edith, GUIRIMAND Marie-Odile, MM. GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, LAFOREST Jean-Daniel, RAMBAUD Guy, Mme LEBON Ludivine, MM. MILESI Pascal, MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

Absents excusés : Mmes BARRAQUAND Angélique (procuration à Damien FERLIN), BOREL Amandine (procuration à Danielle BOUVIER), MM. CHINCHILLA Pedro (procuration à Marcel ESCOFFIER), HAINZELIN Pierre (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND), M. GUEUNDJIAN Philippe (procuration à Pascal MILESI).

Madame Isabelle VIGNON a été élue secrétaire.

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Décision du 16 octobre 2017 : dans le cadre des travaux d'aménagement de la médiathèque, le Maire décide l'attribution des lots suivants :

Lots	Entreprise	Montant HT	Option HT
1 Gros œuvre	DIDIER	21 190,00 €	
2 Ossature bois	EGBI PERRIN	8 699,00 €	
3 Serrurerie	GH BAT	17 999,16 €	1 678,31 € (brise vue)
4 Menuiseries ext/int	GH BAT	26 727,87 €	
5 Menuiseries int, bois	VALLON FAURE	5 835,77 €	
6 Plâtrerie-peinture	PEINTURES DU ROYANS	19 902,60 €	
7 Sols-carrelage	GANON	12 333,05 €	
8 Elévateur PMR	JEAN LEON ELEVATION	23 180,00 €	
9 Plomberie sanitaires	SARL MICHEL BLANC	15 309,00 €	16 890,00 € (climatisation)
10 Electricité	CONTACT ELECTRICITE	36 363,68 €	

TOTAL HT 187 540,13 € 18 568,31 € **206 108,44 €**

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2017:

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Admission en non-valeur budgets eau et assainissement:

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :

- budget eau :

* admettre en non-valeur les sommes suivantes

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2013	46,89 €	2,58 €	49,47 €
2014	145,55 €	8,01 €	153,56 €
2015	182,04 €	10,02 €	192,06 €
2016	199,84 €	10,99 €	210,83 €
TOTAL	574,32 €	31,60 €	605,92 €

* mettre en effacement les dettes suivantes

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2015	45,56 €	2,50 €	48,06 €
2016	188,29 €	10,36 €	198,65 €
TOTAL	233,85 €	12,86 €	246,71 €

- budget assainissement :

* admettre en non-valeur les sommes suivantes

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TC
2011	93,94 €	5,17 €	99,11 €
2013	216,00 €	15,13 €	231,43 €
2014	156,00 €	11,19 €	167,19 €
2015	303,91 €	30,39 €	339,26 €
2016	326,55 €	32,65 €	359,20 €
TOTAL	1 096,40 €	94,53 €	1 196,19 €

*mettre en effacement les dettes suivantes

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2015	294,49 €	29,45 €	323,94 €
2016	298,56 €	29,86 €	328,42 €
TOTAL	593,05 €	59,31 €	652,36 €

3- Décision modificative n°3 budget commune :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante :

	Article	Somme TTC
Fonctionnement recettes		
Produits exceptionnels	7788	+ 6 290 €
Fonctionnement Dépenses		
Charges exceptionnelles	678	+ 1 090 €
CCAS	657362	+ 5 200 €

4- Approbation rapport C.L.E.C.T. :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité du rapport de la C.L.E.C.T. (Commission locale d'Évaluation des Charges transférées), concernant le transfert des zones d'activité des Mûres et des Dodoux de la commune à la CCRV.

Montant 2017 du transfert : 11 919€ (future signalétique comprise), 1 949€ les années suivantes.

5- Convention licence tir police municipale:

Le Maire informe le conseil municipal que le port d'arme de service de la police municipale doit s'accompagner d'une formation spécifique au tir placée sous l'égide du CNFPT et prévues par le Code de la Sécurité Intérieure. Cette formation inclut des séances obligatoires d'entraînement au tir qui se déroulent au stand de tir Sportif à Bourg les Valence.

Il convient de passer une convention pour fixer les conditions d'accueil des policiers municipaux de la commune par cette association.

La participation annuelle aux frais d'entretien du stand est de 200€ TT.

Accord du conseil municipal par 22 voix et 1 abstention (Mme GUIRIMAND qui ne se prononce pas sans débat préalable sur l'armement de la police municipale).

6- Convention commune Saint-Martin-le-Colonel pour desserte eau potable quartier Malossane :

Le quartier « Malossane » situé en limite de commune de Saint- Martin-le-Colonel ne peut être desservi par le réseau communal de Saint-Jean-en-Royans, la commune s'est donc rapprochée de la commune de Saint-Martin-le-Colonel qui a possibilité, après travaux, d'alimenter en eau potable le quartier Malossane, dans sa totalité.

Le Maire propose de passer une convention pour fixer les modalités de mise en œuvre de cette alimentation en eau potable.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention avec la commune de Saint-Martin-le-Colonel pour desserte en eau potable du quartier Malossane sis sur la commune de Saint-Jean-en-Royans.

7- Convention commune/Centre social : accueil périscolaire :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer avec le centre social « La Paz » une convention de partenariat pour l'accueil périscolaire méridien, soir et mercredi après-midi pour une durée de trois ans (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020). La participation financière de la commune est fixée à 107 911€ pour l'année scolaire 2017-2018.

.../...

8- Convention commune/Centre social : NAP :

La dérogation demandée pour revenir à la semaine de 4 jours n'ayant pas été accordée, la commune a décidé de supprimer les NAP pour les maternelle et de les remplacer par un accueil périscolaire encadré par du personnel communal (ATSEM).

Le Maire propose de poursuivre le partenariat avec le centre Social « La Paz » pour l'organisation et l'encadrement des NAP des élèves de l'école élémentaire par la signature d'une nouvelle convention pour l'année scolaire 2017-2018.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention avec le centre social « la Paz » pour l'organisation et l'encadrement des NAP des élèves de l'école élémentaire, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. La participation financière de la commune est fixée à 13 404€.

9- Convention commune/CCRV/ CCI pour renforcement attractivité centre-ville :

La commune souhaite engager une réflexion sur les moyens de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville face au développement du e-commerce, des m² commerciaux et du besoin de services de proximité.

Le Maire propose, en partenariat avec le Communauté de Communes Royans Vercors, de confier une mission à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Drôme pour mener cette réflexion sur la conduite d'une stratégie commerciale du cœur de ville.

La participation financière de 3 120€ TTC sera prise en charge à hauteur de 50% par la commune et 50% par la communauté de communes.

Une réunion de présentation s'est tenue jeudi 19 novembre en mairie avec la participation de la CCRV et de la CCI. De nombreux commerçant ont répondu à l'invitation.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention avec la Communauté de Communes Royans Vercors et la CCI Drôme pour la mise en œuvre d'une démarche de renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville de la commune.

10- Demande de subventions : étude recherche nouvelles ressources en eau :

Afin d'assurer une marge de sécurité pour l'alimentation en eau potable de la commune, il devient nécessaire de mener une étude pour rechercher de nouvelles ressources en eau.

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Département et l'Agence de l'eau qui peuvent subventionner cette étude ainsi que les travaux qui suivront. L'estimation de l'étude s'élève à 4 400,00€ HT soit 5 280€ TTC.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter le Département et l'Agence de l'eau afin de financer l'étude d'orientation stratégique pour rechercher une nouvelle ressource en eau et les travaux qui suivront.

11- Dérogation travail dominical CROQUE MONTAGNE :

Comme les années précédentes, l'entreprise CROQUE MONTAGNE a sollicité la commune pour une dérogation au repos dominical des salariés pour 12 dimanches en 2018.

L'avis des organisations d'employeurs et des salariés intéressés a été recueilli

La liste des dimanches sera arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année 2018.

Le nombre de ces dimanches excédant cinq, l'avis de la Communauté de Communes a été demandé

Sous réserve de l'avis de l'EPCI communauté de communes « Le Pays du Royans », **accord du conseil municipal à l'unanimité pour l'ouverture jusqu'à 12 dimanches en 2018 des commerces de détail d'articles de sports et de loisirs,**

12- Avis sur prorogation carrière HOSTUN :

Le Maire fait part au conseil municipal de l'enquête publique concernant la demande faite par la société SIBELCO France d'autorisation d'exploiter une carrière de sables siliceux et kaoliniques (renouvellement et extension en profondeur) sur le territoire de la commune d'HOSTUN. L'enquête publique s'est déroulée du 18 septembre au 19 octobre inclus.

La commune de Saint-Jean-en-Royans est invitée à formuler un avis sur le projet d'exploitation de cette carrière.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet d'exploitation d'une carrière de sable siliceux et kaoliniques (renouvellement et extension en profondeur) sur le territoire de la commune d'HOSTUN.

13- Demande de subvention vestiaires rugby auprès du CNDS :

Dans le cadre de la restructuration/extension des vestiaires du stade de rugby (voir point 6 du compte rendu du 4 septembre), le Centre National pour le Développement Du Sport (CNDS) peut subventionner les travaux.

Par 22 voix pour et 1 abstention (M. LAFOREST, conformément à sa position du 4 septembre) accord du conseil municipal pour solliciter une subvention du Centre National pour le Développement Du Sport (CNDS) dans le cadre des travaux de création/restructuration des vestiaires du stade municipal de rugby.

14- Questions diverses :

- Projet de territoire : une réunion de travail avec les conseillers municipaux est programmée le mercredi 15 novembre à 20h00 en mairie, animée par Jean-Patrick Bouvard de la CCRV.
- prochain conseil municipal le lundi 11 décembre à 20h00
- spectacle à la Parenthèse le 27 octobre : Monsieur VIGNA « L'enfance et la poésie »
- spectacle de la comédie itinérante à la Parenthèse le mercredi 8 novembre « L'enfance à l'œuvre »
- repas des anciens le vendredi 17 novembre
- l'habit du Chamane sera installé dans la salle du conseil municipal vers la mi-décembre

Séance levée à 21h20.